

ACTION CHALEUR.3

Optimiser l'usage de la biomasse pour mieux décarboner la chaleur

La biomasse solide, première énergie renouvelable en France, contribue à la décarbonation de la chaleur. C'est également une ressource qu'il nous faut préserver et exploiter de manière durable (sylviculture durable, préservation du puits de carbone, de la biodiversité, etc.). L'usage de la biomasse doit donc être optimisé via l'utilisation d'appareils à haut rendement, et par la recherche de solutions alternatives lorsqu'elles sont pertinentes. Le remplacement des appareils de combustion anciens peu performants est indispensable, pour améliorer les rendements énergétiques et réduire les émissions de polluants atmosphériques, notamment par des équipements de production de chaleur décarbonés. Par ailleurs, dans les dispositifs d'accompagnement, une priorité sera donnée aux usages peu substituables, comme les besoins de chaleur haute température pour l'industrie ou les réseaux de chaleur urbains. Une priorité sera donnée aux utilisations en circuit court, à travers la valorisation des produits connexes de scierie sur site, pour produire de la chaleur renouvelable et augmenter ainsi l'autonomie énergétique de la filière bois-matériau. **Dans le cadre du Fonds Chaleur, les porteurs de projets devront systématiquement étudier les alternatives à la biomasse avant d'envisager la création d'une chaufferie. Ils seront ainsi incités à appliquer cette démarche dès l'élaboration des études de faisabilité ou, pour les réseaux de chaleur, des schémas directeurs. D'autres usages efficaces et pertinents de la biomasse pour décarboner la production de chaleur pourront continuer d'être accompagnés, en tenant compte de la priorisation des usages de la biomasse (voir tableau partie 4.5., page 134).**

Afin d'améliorer la connaissance sur l'offre et la demande en biomasse et ainsi optimiser son usage pour la décarbonation de la chaleur, l'État sera appuyé sur le plan technique par un groupement d'intérêt scientifique (GIS) rassemblant les établissements publics de référence sur la biomasse (ADEME, France AgriMer, IGN, INRAE), dont la convention a été signée le 1^{er} mars 2024. Le GIS conduit notamment une analyse critique des facteurs de conversion utilisés dans le domaine du bois-énergie, en appui à la construction des modélisations de la Stratégie nationale bas-carbone sur l'offre de biomasse. Le GIS devra également participer à l'élaboration de méthodologies pour appuyer la rédaction des avis des cellules régionales biomasse sur les projets consommateurs de biomasse et leur suivi des ressources et usages locaux. Ce travail alimentera la doctrine qui sera élaborée quant à la mise en œuvre par les cellules biomasse de la hiérarchisation des usages de la biomasse du principe d'utilisation en cascade de la biomasse.